
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 4 décembre 2018, à 19 h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

Sébastien Bélisle

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me}	Isabelle D'Amours	Directrice générale et greffière
M ^{me}	Valérie Schoeneich	Trésorière
M.	Richard Michaud	Directeur des travaux publics
M.	Dave Bélanger	Surintendant des travaux publics
M.	David Poirier	Directeur de l'urbanisme et du développement
M.	Luc Goudreau	Directeur de la prévention des incendies et de la sécurité civile
M ^{me}	Cécile Poirier	Coordonnatrice des loisirs et du sport
Mme	Véronique Bernier-Labonté	Conseillère en communications, ressources humaines et projets
M ^{me}	Valérie Fournier	Adjointe à la direction et assistante-greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2018-229

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 novembre 2018

Résolution no 2018-230

Le procès-verbal de la séance régulière du 6 novembre 2018 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons pour différentes demandes d'aide financière et de support matériel

Résolution no 2018-231

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'approuver les demandes suivantes :

- Club de l'amitié des handicapés d'Abitibi-Ouest : 200 \$ pour campagne de financement annuelle;

De reconnaître les organismes suivants :

- École de musique d'Abitibi-Ouest inc.;
- Centre de femmes l'Érige.

3.2 Adhésion au club nautique

Résolution no 2018-232

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'adhérer au Club nautique pour une cotisation annuelle de 30 \$.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Engagement financier-Transport public adapté d'Abitibi-Ouest

Résolution no 2018-233

ATTENDU les prévisions budgétaires de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour l'année 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE la Ville de La Sarre s'engage à financer 33 379 \$ pour l'année 2019, payable en trois versements, soit en janvier, mai et septembre 2019.

4.2 Dépôt et approbation du budget révisé-OMH

Résolution no 2018-234

ATTENDU le dépôt du budget révisé 2018 000619 de l'Office municipal d'habitation de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de La Sarre.

4.3 Entente de collaboration avec le ministère des Transports pour la réfection du pont P-00247 et remplacement d'une conduite d'aqueduc

Résolution no 2018-235

ATTENDU QUE le pont a été reconnu comme étant un pont à caractère stratégique en vertu du décret 1176-2007 en date du 19 décembre 2007 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Ministre est habilité à conclure la présente entente en vertu de l'article 32 de la Loi sur la voirie (RLRQ, chapitre V-9);

ATTENDU QUE la Municipalité est habilitée à conclure la présente entente en vertu des articles 34 de la Loi sur la voirie et 66 de la loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C47.1);

ATTENDU QUE le Ministre effectue la réfection du pont;

ATTENDU QUE la Municipalité doit remplacer une conduite d'aqueduc accrochée au Pont;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser ses travaux conjointement avec ceux du Ministre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'entériner l'entente de collaboration avec le ministère des Transports pour la réfection du pont P-00247 et le remplacement d'une conduite d'aqueduc;

D'autoriser le maire, Monsieur Yves Dubé, ainsi que la directrice générale et greffière, Madame Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ladite entente.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2018

La trésorière, Mme Valérie Schoeneich, dépose au conseil les états comparatifs au 30 septembre 2019.

5.2 Liste des comptes à payer

Résolution no 2018-236

Il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 novembre 2018, au montant de 654 289,66 \$.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande de dérogation mineure : 12, Montée Lavigne

Résolution no 2018-237

ATTENDU la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage annexé en cour avant au 12, montée Lavigne;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans un secteur boisé non visible de la voie publique et que cette demande ne causerait aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'approuver cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.2 Deuxième projet de règlement modifiant le zonage

Résolution no 2018-238

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de La Sarre désire modifier le règlement de zonage présentement en vigueur en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il importe de clarifier les normes et définitions concernant les abris temporaires;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire réviser ses normes de stationnement résidentiel et ses normes d'affichage;

ATTENDU QUE la ville de La Sarre désire modifier une norme sur l'implantation des maisons unimodulaires dans le nouveau secteur de la rue Aubé (zone RM-3);

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite modifier les usages autorisés dans la zone CA-9;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier les limites de la zone RH-14 afin d'autoriser les immeubles multilogements sur la rue Morneau;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'adopter le second projet de règlement no 20-2018 modifiant le règlement de zonage.

7.3 Servitude en faveur d'Hydro-Québec sur la nouvelle rue Aubé

Résolution no 2018-239

ATTENDU la construction par la Ville, à l'été 2018, du développement domiciliaire « Domaine Aubé », comptant 21 nouveaux lots (5 855 553 à 5 855 574) pour maisons unimodulaires, tel que présenté dans le plan d'implantation;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre requiert l'installation d'une ligne électrique par Hydro-Québec;

ATTENDU QU'Hydro-Québec requiert une servitude sur les lots 5 855 562 à 5 855 574, tel que présentée dans le plan de servitude;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

De consentir à une servitude pour une ligne électrique à Hydro-Québec;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ladite servitude.

D'autoriser la directrice générale et greffière, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, la convention « réseaux de distribution aériens / promoteurs ».

7.4 Demande pour affichage dans le secteur PIIA : 285, Principale

Résolution no 2018-240

ATTENDU la demande pour affichage dans le secteur PIIA au 285, rue Principale;

ATTENDU QUE cette demande a été jugée conforme par le Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'approuver la demande d'affichage pour le 285, rue Principale.

7.5 Rapport des permis de construction/rénovation

Le directeur de l'urbanisme de la Ville de La Sarre présente le rapport sommaire des permis de construction/rénovation émis au cours du mois de novembre 2018. Ceux-ci sont au nombre de 7 pour des travaux d'une valeur de 76 000 \$. Le montant total des permis émis s'élève à 230 \$.

7.6 Demande à la CPTAQ pour l'agrandissement d'un terrain résidentiel au 238, 3e Avenue Est

Résolution no 2018-241

ATTENDU la demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour l'agrandissement d'un terrain résidentiel au 238, 3^e Avenue Est;

ATTENDU QUE cette demande consiste à échanger une partie du lot voisin (3 543 551), d'une superficie de 2 920 mètres carrés, contre une partie du lot 3 543 544 lui appartenant d'une superficie de 1 150 mètres carrés;

ATTENDU QUE le lot acquis n'a pas de valeur agricole, mais que celui cédé est utilisable par l'acquéreur pour l'agriculture;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'approuver cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

7.7 Demande pour nouvelle enseigne dans le secteur PIIA: 345, Principale

Résolution no 2018-242

ATTENDU la demande pour une nouvelle enseigne dans le secteur PIIA au 345, rue Principale;

ATTENDU QUE cette demande a été jugée conforme par le Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'approuver cette demande d'affichage.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Offre de services pour la cueillette et transport des déchets solides et des matières recyclables (avec option cueillette des encombrants)

Résolution no 2018-243

ATTENDU l'appel d'offres pour la cueillette et le transport des déchets solides et des matières recyclables avec option cueillette des encombrants pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 inclusivement;

ATTENDU la réception d'une seule soumission jugée conforme, soit celle de Les Entreprises JLR;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accorder le contrat de cueillette et transport des déchets solides et des matières recyclables avec option cueillette des encombrants pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 inclusivement, à Les Entreprises JLR pour un montant total de 770 230,47 \$ taxes incluses, soit :

- Cueillette et transport des déchets solides : 374 795,00 \$;
- Cueillette et transport des matières recyclables : 388 422,00 \$;
- Option cueillette des encombrants : 7 013,47 \$;

D'autoriser Mme Isabelle D'Amours, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

Le Salon Création a connu un franc succès cette année. Avec 50 exposants, il a attiré 2 500 visiteurs.

11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 Demande d'aide financière en sécurité civile - Volet I

Résolution no 2018-244

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le

9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 8 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 3 500 \$;

QUE la municipalité autorise M. Luc Goudreau, directeur du Service de prévention des incendies et sécurité civile, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

11.2 Demande d'aide financière en sécurité civile - Volet II

Résolution no 2018-245

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 15 300 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 5 300 \$;

QUE la municipalité autorise M. Luc Goudreau, directeur du Service de prévention des incendies et sécurité civile, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

11.3 Entente de service avec Norbord

Résolution no 2018-246

ATTENDU QUE les Industries Norbord souhaitent bénéficier de services de formation et autres services dispensés par le Service de prévention des incendies et de sécurité civile de la Ville de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'entériner l'entente de service avec les Industries Norbord;

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer ladite entente pour et au

nom de la Ville de La Sarre.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Les bureaux administratifs de l'hôtel de ville seront relocalisés au 440, rue Principale pour la durée des travaux de réfection de l'hôtel de ville. Ils seront donc fermés du 19 décembre 2018 au 4 janvier 2019. Les séances du conseil se tiendront au théâtre Lilianne-Perrault.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Marc Paquette demande à la Ville de sécuriser le centre de la 2^e Avenue Ouest durant l'hiver, comme par les années passées. Le directeur des travaux publics assure que ce sera fait rapidement.

Madame Ginette Germain demande que la durée de la lumière pour traverse de piétons soit prolongée sur la 2^e Rue Est. La demande a été faite par la Ville au ministère des Transports il y a quelques années, mais a été refusée. Une rencontre publique des citoyens avec le ministère des Transports est demandée.

Madame Isabelle Métivier souhaite féliciter la Ville pour la rencontre « Ma ville demain » et pour les décorations de Noël.

La directrice générale, madame Isabelle D'Amours, revient sur la problématique de stationnements près de la salle des Chevaliers de Colomb soulevée par madame Diane Aubin antérieurement. Une discussion a eu lieu avec monsieur Thiboutot, propriétaire des Maisons funéraires Blais, qui accepte que son stationnement soit utilisé lorsqu'il n'y a pas de service funéraire. Les Chevaliers de Colomb ont été informés et doivent communiquer avec M. Thiboutot pour prendre entente.

À la demande de monsieur Jean-Baptiste Fournier à une séance antérieure, le maire fait un suivi sur le Festival équestre et rodéo professionnel.

Pour terminer, le maire, en son nom et celui du conseil municipal et des employés de la Ville de La Sarre, souhaite de Joyeuses fêtes à tous les citoyens de la Ville de La Sarre.

Yves Dubé
Maire

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière